Acat -Burundi

Rapport sur le monitoring des violations des droits des prisonniers

Période du mois d'avril 2021.

Plan du présent rapport.

- INTRODUCTION
- TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.
- DETENTIONS ARBITRAIRES.
- SURPOPULATION CARCERALE

- **INTRODUCTION**

Comme il est d'usage, ACAT- BURUNDI a documenté les violations des droits humains des personnes privées de liberté en générale et ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique en particulier durant le mois d'avril 2021.

Au cours de cette période concernée par ledit rapport, des violations des droits des prisonniers dont la maltraitance physique , des mauvaises conditions de détention dues à la surpopulation carcérale et des détentions arbitraires ont été recensées dans les établissements pénitentiaires de Rumonge, Bururi, Rutana, Bubanza, Ruyigi, Gitega, Muramvya, Muyinga et la prison de Bujumbura.

. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Au cours de ce mois d'avril 2021, les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture ont été recensés. La plupart des violations rapportées au cours de la période concernée par le présent rapport ont été constatées dans les prisons de Mpimba et Gitega.

Les auteurs de ces violations sont des détenus proches du parti au pouvoir et qui sont mis dans des postes de représentation générale des prisonniers par les responsables des établissements pénitentiaires . Ce sont eux qui opèrent ces exactions. Ils se font aider par les membres du comité de sécurité choisis parmi les membres du parti présidentiel dans le même contexte que les précédents. Ils agissent en complicité avec des autorités pénitentiaires.

A côte des actes de maltraitance physique, ces détenus regroupés en ce qu'ils ont appelé **'comité de sécurité'** organisent des fouilles dans les cellules surtout en ciblant les détenus politiques pour les dépouiller de leurs téléphones et profitent de ces moments pour commettre des vols.

Ci- dessous les cas illustratifs de maltraitance physique :

- A la Prison de Mpimba, il s'observe toujours des prisonniers qui sont mis en isolement et gardés dans un endroit insoluble communément appelé « Tingitingi » par leurs paires détenus fidèles au parti au pouvoir. Les informations à notre disposition font état de plus d'une vingtaine de détenus qui vivent dans ces conditions.

  Ces détenus sont gardés dans cet endroit et toute communication avec les autres codétenus est interdite. Ils sont sous surveillance de leurs pairs travaillant pour le compte du pouvoir , ils sont dissimulés en comité de sécurité. En cas de visite (avant la pandémie du COVID 19), les détenus sont accompagnés par ces gardiens pour surveiller leurs mouvements et les échanges effectués.

  Le droit au culte qui normalement est reconnu aux détenus leur est interdit du fait qu'ils ne peuvent pas accéder au lieu du culte.

  Toutes ces maltraitances sont accomplies sous un œil complice de l'administration pénitentiaire.

- En date du 20.04.2021, trois détenus de la prison de Gitega ont été mis dans une cellule correctionnelle par le directeur de la prison de Gitega. Ils étaient accusés de malmener un détenu attrapé en flagrant délit de vol dans l'une des chambres occupée par les détenus poursuivis pour des infractions à caractère politique. Un chef du comité de sécurité est soupçonné de complicité dans ces cas de vol.

- **NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ARBITRAIRES**

  Au cours du mois d'avril 2021, le gouvernement du Burundi a procédé à la mise en œuvre de la mesure de grâce présidentielle visant la libération d'un certain nombre de prisonniers. il a été constaté que l'effectif des bénéficiaires tel que contenu dans le décret n'a pas été atteint. L'effectif total des détenus libérés est **2678** prisonniers alors que

le décret précité prévoyait que les bénéficiaires sont au nombre de **5.255** prisonniers.

L'ACAT- BURUNDI a également constaté une absence d'harmonie dans la mise en exécution de la mesure de grâce. Dans certaines prisons (MPIMBA et MURAMVYA) les détenus condamnés pour une peine inférieure ou égale à 10 ans peu importe l'infraction retenue contre eux ont été libérés tandis que dans d'autres prisons les détenus de cette catégorie surtout ceux accusés des infractions à caractère politique n'ont pas été libérés et les détenus qui avaient déjà purgé leurs peines ou acquittés n'ont pas été libérés sauf dans les prisons de Muramvya et Gitega où ce critère a été pris en compte au moment de l'établissement des listes.

ACAT-BURUNDI dénonce également des propos d'intimidation à l'endroit des détenus qui allaient bénéficier la mesure de grâce par des autorités qui ont animé des séances de moralisation. Elles ont profité de ce moment pour intimider les détenus politiques bénéficiaires de la grâce en leur disant qu'ils seront suivis de près par les autorités jusqu'au niveau des collines et des quartiers.

- **SURPOPULATION CARCERALE**

Bien qu'il y a eu une mise en application de la mesure de la grâce présidentielle en date du 26 avril 2021, il s'observe toujours un effectif élevé des prisonniers. Cet effectif dépasse très largement la capacité d'accueil des prisons. Cela s'explique par l'abus de la compétence d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et qui ont purgés leurs peines ou acquittés croupissent encore en prison.

Les chiffres à notre disposition montrent qu'à la fin du mois d'avril 2021, l'effectif total des détenus au niveau national était de **10.910 prisonniers** que la capacité d'accueil de toutes les prisons est de **4.194** prisonniers. Parmi eux, **5413** sont des prévenus tandis que les condamnés sont comptés à **5497** prisonniers.

Ci – dessous le tableau illustrant ces effectifs par prison :

Maison d'arrêt	**Capacité d'accueil**	**Nombre total de prisonniers**	**Nombre de Prévenus**	**Nombre de condamnés**	**Dépassement en Pourcentage**
MURAMVYA	100	642 dont 09 nourrissons	297	345	651%
MPIMBA	800	4147 dont 25 nourrissons	2662	1485	521,5%
GITEGA	400	1255 dont 14 nourrissons	564	691	317,25%
RUMONGE	800	834 dont 08 nourrissons	260	574	105,25%
BURURI	200	281 dont 03 nourrissons	174	107	142%
MUYINGA	300	438	106	332	146%
BUBANZA	100	434 dont 10 nourrissons	214	220	444%
RUYIGI	300	761 dont 08 nourrissons	314	447	256,33%
RUTANA	350	462 dont 02 nourrissons	162	300	132,57%

. CONCLUSION

Au cours de cette période concernée par ce rapport, le constat est que les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent de subir des exactions de la part de l'administration pénitentiaire qui agissent par intermédiaire des comités de sécurités . Leurs dossiers sont traités avec une lenteur démesurée et avec mauvaise foi. Les maisons d'arrêts regorgent encore des détenus acquittés et ceux qui ont purgé leurs peines. La mesure de grâce prise par décret connaît un retard considérable dans sa mise en œuvre.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

- **RECOMMANDATIONS**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

- De terminer dans les brefs délais le processus de la mise en application de la mesure de grâce présidentielle décrétée le 5 mars 2021 ,

- D'améliorer les conditions carcérales en prenant les mesures de désengorgement des prisons,

- Prendre des mesures administratives et traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier ,

- De sensibiliser magistrats pour donner priorité aux dossiers des prisonniers et privilégier d'autres peines autres que celles privatives de liberté.

- De respecter les droits reconnus par les textes nationaux et internationaux pour la protection des personnes privées de liberté.